

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE

Londres, le 3 mai. — Le bulletin suivant a été publié aujourd'hui :

Château de Windsor, le 3 mai.

« Le roi a souffert beaucoup la nuit passée de manque de sommeil (*want of sleep*) ; néanmoins les symptômes de la maladie de S. M. sont en quelque façon allégés. » (Signatures des deux médecins).  
(Des lettres particulières de Londres du 3 mai, ne laissent guère d'espoir sur le rétablissement de S. M.)

## FRANCE.

Paris, le 4 mai. — Nous recevons à l'instant une lettre de Londres du 2 mai, dimanche.

« Le mieux du roi d'Angleterre ne s'était pas soutenu. On n'avait aucun espoir pour son rétablissement. » (Gazette.)

— Voici en quels termes la Gazette fait connaître quelques destitutions :

« On nous annonce que deux conseillers de préfecture, deux secrétaires-généraux, et deux sous-préfets viennent d'être destitués. »

« Voilà comment le gouvernement du roi interprète l'article de la charte qui porte que le roi nomme à tous les emplois d'administration publique. C'est ainsi également qu'il répond à tous les sophismes que les libéraux emploient pour dénier ce droit de royauté. Que les électeurs envoient des députés qui refusent leur concours et l'on verra comment doit être entendu l'article qui porte que le roi est le chef suprême de l'état. »

— Au nombre des manœuvres par lesquelles le ministère se prépare aux élections, on cite de fortes diminutions sur les patentes d'industriels à qui elles donnent le droit de voter ; mais comme il faut que le trésor ait toujours son compte, on surcharge les petits patentés non-électeurs ; ce qui fait surgir une foule de réclamations contre cette surtaxe qui s'élève pour quelques-uns, dit le *Constitutionnel*, de 33 jusqu'à 45 p. %.

— Parmi les personnes qui attirent l'attention des courtisans à la réception de dimanche dernier, au château de Tuileries, figurait en première ligne l'ancien garde-des-sceaux. Un auguste personnage s'est écrié en le voyant : « Eh bonjour, M. de Peyronnet, je suis enchanté de vous voir... ; mais je vous croyais parti ! » Ces paroles ont, à ce qu'on assure, rembruni plusieurs figures qui s'étaient épanouies quelques instans plus tôt devant la noble assurance de son ex-grandeur.

— Un jeune avocat étant entré ce matin dans le barreau, sans prendre garde que sa robe dissimulait mal son pantalon de Nankin, M. le premier président Séguier lui a dit : « Jeune licencié, souvenez-vous que vous ne devez vous présenter au barreau qu'en pantalon noir, et retirez-vous. » Après un peu d'hésitation, ce jeune homme est sorti du barreau et de l'audience.

— Le roi d'Espagne a eu quelques accès de goutte, mais jusqu'à présent elle s'est toujours portée aux extrémités. Les inquiétudes du corps diplomatique par rapport à la santé de S. M. C. n'ont existé que dans l'imagination du journal qui en parle aujourd'hui. (Gazette.)

— Les préparatifs de l'embarquement continuent avec une merveilleuse activité. Il paraît cependant qu'on ne pourra partir que du 8 au 10. Les dernières nouvelles de la côte d'Alger annonçaient que le vent qui y régnait était contraire ; mais, au moment à l'autre, il pouvait changer. On a calculé, d'après les précautions qu'on a prises, que deux heures on pourra débarquer dix mille hommes. (Idem.)

## Réception du g<sup>ral</sup>. Bourmont à Marseille et à Toulon.

Voici quelques fragmens d'une lettre que contient le *Précurseur* de Lyon sur la réception du général Bourmont à Marseille :

Marseille, le 26 avril.

« Le général Bourmont est arrivé hier soir à neuf heures et quart. Il est descendu chez le général Paronneaux, commandant la division militaire. Cet officier général était retenu au lit par la fièvre : il s'est levé un moment à l'arrivée du général Bourmont, qui l'avait fait prévenir qu'il ne voulait pas recevoir les autorités... »

« Environ 50 hommes, apostés à l'entrée de la ville, mal vêtus, ont suivi les deux voitures du général, criant à tue tête : *Vive le roi ! Vive Bourmont !*... »

Le général Bourmont, aussitôt après son arrivée, a eu les honneurs d'une sérénade. Il a été aussi harangué par un nommé *Vincent*, directeur du concert d'amateurs, et un nommé *Allard*, maître tailleur. Ensuite il a passé en revue les deux régimens qui sont dans cette ville. A quelque distance de son état-major, il était suivi par des membres du *Cercle religieux*, ayant à leur tête un chanoine. Une vingtaine de voix ont fait entendre les cris de *vive le roi !* Mais lorsque le général est monté en voiture, il a reçu quelques applaudissemens, et l'on a crié *vive Bourmont !* Alors des protestations aiguës contre cet hommage se sont fait entendre.

Aucune rixe n'a eu lieu, ni à la sérénade, ni à la revue. Le général aura ce soir trente personnes à sa table, recevra et partira demain dans la matinée.

Toulon, le 28 avril 1830.

Le ministre de la guerre a fait son entrée hier au soir à Toulon. Le maréchal-de-camp expert de Sibira, accompagné d'un lieutenant de gendarmerie, alla attendre son excellence sur la route d'Ollioules. Lorsque la voiture du ministre parut le canon de la ville commença à tirer, et il fut reçu aux portes par le sous-préfet, le maire, ses adjoints et M. Alexandre Alexandre, député. Après eux le baron de Beurnemann, maréchal-de-camp, commandant de la place, présenta à son Exc. le corps des officiers de la garnison. Le ministre fut complimenté par les corps, qui finissaient leurs discours par les cris de *vive le roi ! vive Bourmont !* Mais ce cri de *vive Bourmont !* ne fut répété par aucun des assistans ! Parvenu à la Maison-de-Ville, où S. Exc. descendit de voiture, les corps de musique des régimens, vinrent jouer des sérénades sous les croisées du ministre, qui parut un moment à la fenêtre. Trois personnes seulement essayèrent de faire crier *vive Bourmont !* mais les habitans de Toulon restèrent calmes et muets. Aujourd'hui les corps de la marine et autres ont été admis auprès du ministre qui les a reçus avec beaucoup d'affabilité. (Globe.)

— Il y eut autrefois un gouvernement qui, dans un pays constitutionnel, soutint que la royauté était au-dessus des lois. Il intervint alors un certain acte où vous lisez : « D'autant que le dernier roi, Jacques second, avec l'aide de méchants conseillers, juges et ministres qu'il employait, s'est efforcé de renverser et d'extirper... les lois et libertés de ce royaume, en s'arrogeant et exerçant le pouvoir de dispenser des lois et de suspendre leur exécution sans le consentement du parlement... » L'acte est du 16 décembre, l'an de grâce 1689.

Grâce à Dieu, nous sommes plus heureux que ne l'étaient les anglais de la fin du dix-septième siècle. Nos droits sont écrits, assurés, consacrés. L'absolutisme qui les menaçait n'est que le roman d'un reste de parti, la chimère de quelques écrivains absurdes ou vendus. La presse suffira pour les confondre. (Idem.)

— En rendant compte de la condamnation de MM. de Potter, Tielemans, Barthels et de Nève, la *Gazette des Tribunaux* de Paris donne des détails intéressans sur la cour d'assises, les accusés, les défenseurs, les juges et l'organe du ministère public. Nous en extrayons les passages suivans :

« L'avocat général chargé de soutenir l'accusation, M. Spruyt, était substitué du procureur sous le régime impérial ; il aurait alors demandé pour Bonaparte, ce qu'il demande aujourd'hui pour M. van Maanen, et c'est ce que M<sup>e</sup> Van de Weyer a dit assez clairement dans son plaidoyer. M. Spruyt a de profondes connaissances en droit civil ; mais il a toujours été étranger aux accusations politiques et même à la politique ; son discours était écrit, et on assure qu'il n'était pas tout entier de lui. L'acte d'accusation que nous avons publié textuellement, a été de confiance, signé par M. de Stoop ; ainsi n'agissait pas le célèbre M<sup>e</sup> Daniels qui, comme procureur-général de la cour de Bruxelles, refusa plusieurs fois d'apposer son nom au bas des actes rédigés sous les auspices de M. Van Maanen, et qui finit par donner sa démission. C'est là la véritable cause de la retraite de ce grand magistrat. »

« On dit que le directeur du journal ministérielle *National* se rendait, depuis plusieurs semaines, au domicile de M. de Spruyt, après cinq heures de l'après-midi. Ce journaliste est le sieur Libry-Bagnano, Toscan, condamné deux fois pour faux en écriture de commerce par la cour d'assises de Lyon, et marqué sur la place des Terreaux de la même ville. Le *Courrier des Pays-Bas*, il y a quelques mois, a publié toutes les pièces de ce procès, avec les arrêts et le procès-verbal d'exécution. Libry monté à grands frais le *National* ; il puise dans les fonds des revenus publics, et, en vertu des arrêtés royaux et secrets du 20 juin 1827, 2 juin 1828, 23 juin 1829, il a touché 95,000 fr. des Pays-Bas. »

« On a naguère dressé la liste de toutes les poursuites intentées au sujet de la presse, dans le ressort de la cour de Bruxelles depuis 1814. Sur 80 préventions ou accusations environ, il y a tout au plus douze acquittemens. »

— La cour d'assises de Bruxelles vient de condamner M. de Potter à 8 ans de bannissement, M. Tielemans, à 7 ; MM. Barthels et de Nève, à 5. Cette cour ne réunissait aucune des conditions exigées dans ce temps-ci et dans les états civilisés pour être une vraie cour de justice. Les juges n'étaient ni des magistrats ni des jurés, rendus indépendans ou par l'immovibilité ou par le sort.

Le fait sur lequel ces commissaires avaient à se prononcer était un acte d'opposition, transformé par le gouvernement en complot contre son existence. Comme il n'avait aucun des caractères de la haute-trahison, ou de la révolte, il a fallu fouiller dans la correspondance des accusés, rechercher leurs intentions, interpréter leurs pensées, pour trouver, non un crime précis, mais un crime de tendance. Ce procès a donc offert une double violation de la justice observée dans les états bien constitués.

La garantie qui doit exister dans l'organisation indépendante de la magistrature, et celle qui doit exister dans la qualification précise des faits imputés, et dans leur criminalité exactement définie par la loi, ont également manqué aux accusés. Ils ont été condamnés pour un de ces délits de construction qui sont d'invention révolutionnaire, car on les fait ressortir de tout, parce qu'en réalité ils ne reposent sur rien. Comme le disait le comte de Stafford, poursuivi pour un de ces crimes formés de plusieurs faits qui n'étaient pas crimes, *cent lapins blancs ne sauraient faire un cheval blanc.* (National.)

— Si nous gémissons comme hommes, dit le *Journal de Paris*, de ces condamnations politiques, comme nation nous devons y applaudir. Courage, M. van Maanen, poursuivez votre système d'oppression, poussez à bout une nation généreuse, compromettez votre gouvernement.

— Le *Journal de Commerce* après avoir rapporté la condamnation, remarque qu'il n'y a pas de jury dans les Pays-Bas.

— La *Quotidienne* ne cherchera pas, dit-elle, à éclaircir tout ce qu'il y a d'obscur, à ses yeux, dans la position des catholiques et des libéraux belges, qu'on vient de voir mêlés dans une affaire commune. Elle comprend toutefois que les uns et les autres demandent la liberté; mais elle pense que les catholiques auraient mieux fait de s'éloigner de tous ce qui porterait un caractère de jacobinisme. On sait que le jacobinisme, dans le vocabulaire de la *Quotidienne*, n'est autre que l'opinion libérale.

An reste, ajoute la feuille ultra royaliste, M. de Potter, ayant joué le principal rôle dans ce drame singulier, il était naturel que nos feuilles révolutionnaires (lisez libérales) se hâtassent de lui ouvrir les portes de la France et de lui préparer des ovations. Le *Constitutionnel* de ce matin a pris l'initiative. C'est peut-être une imprudence; car il est possible que le gouvernement donne des ordres contraires à ses vœux. La France sura toujours les portes ouvertes pour ceux qui souffrent pour la religion; mais il lui est permis de douter que M. de Potter soit un martyr de la vérité.

### PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 7 MAI.

L'audience du roi commencée avant-hier à midi, s'est prolongée jusqu'à cinq heures. Beaucoup de députations d'autorités publiques s'y sont rendues. On a remarqué que M. le président Meynaerts et M. le conseiller Laubry se sont rendus à l'audience dans la même voiture.

— La publication de la correspondance privée de M. de Potter inspire une vive indignation: voici les réflexions du *Journal d'Anvers*:

« Il est certain, dit-il, qu'on vient de publier à Bruxelles chez le libraire Brest van Kempen, la correspondance de MM. de Potter et Tielemans. Cette publication est selon nous, une action condamnable et qui doit être flétrie par tous les cœurs droits et généreux. C'est une vile spéculation sur le scandale et un abus infâme d'une position que le malheur rend respectable. On ne peut empêcher à la presse de reproduire les débats d'un procès criminel et le texte des pièces ou fragmens de pièces lus à l'audience et qui ont pu être recueillis sténographiquement. Mais l'impression de toute la correspondance saisie n'a pu être faite qu'au moyen d'une communication dont l'auteur a violé tous les principes de droit et d'équité. Il serait pénible de croire que le parquet est complice de cette scandaleuse spoliation. Cependant il paraît certain que l'impression se faisait pendant la durée du procès. Il y a au fond de tout cela une intention de désordre, un calcul de scandale qui déshonore ceux qui ont conçu ce projet déloyal. D'ailleurs la perversité de l'action en sera le correctif. Quelles que soient les révélations et les ridicules dont la malignité puisse faire sa pâture, il y a un sentiment de générosité naturel au cœur humain qui en neutralisera l'effet; c'est la haine et le mépris que l'on porte à la trahison et aux traîtres. »

« Nous sommes fâchés de ce que les auteurs de la correspondance ne fassent pas opposition (s'ils le peuvent) à cette publication. On est curieux de voir comment les tribunaux eussent décidé cette question d'honneur et de propriété. »

On lit dans le *Courrier des Pays-Bas*, que M. Brest van Kempen a déclaré qu'il n'était pour rien dans cette publication.

— Les journaux ministériels et hollandais sont furieux d'être démasqués en France. Pour donner un échantillon de leur rage, nous lisons dans l'*Algemeen advertentie blad* de La Haye: « Tout ce que nous pouvons dire du *Constitutionnel*, c'est qu'il est un misérable, (ellendige) un lourdaud, un âne, (een lompe ezel). Qu'il bavarde jusqu'à demain, il n'attrapera pas notre gouvernement dans

ses nasses, avec ses sottes rêveries (*met de zotste hersenschimmen*), etc. » (*Courrier des Pays-Bas*.)

— Des lettres de Londres annoncent qu'on y avait perdu tout espoir du rétablissement du roi.

Trois souverains sont malades à la fois, le roi d'Angleterre, le pape et le roi d'Espagne. La mort du premier n'apporterait aucun changement en Europe. Il y a en Angleterre une politique nécessaire, un système invariable suivi comme un thème dont le temps a consacré la bonté, par tous les souverains qui prennent leur place au trône, ou pour mieux dire, c'est le gouvernement qui est souverain dans la Grande-Bretagne; le roi peut mourir: le gouvernement est éternel: c'est là tout ce qui importe aux Anglais.

La mort du Saint-Père (puisse l'époque de la fin de ce vertueux pontif être encore éloignée!) aurait encore moins d'influence politique. Les romains n'y verraient que de nouvelles cérémonies et l'Europe l'exaltation d'un cardinal Autrichien.

Quant au roi d'Espagne, quoiqu'il n'ait aucune importance personnelle que son amour aveugle pour le pouvoir absolu, sa mort pourrait livrer l'Espagne aux partis et peut-être l'appeler à une régénération. Mais c'est un événement encore très-éloigné. Le roi Ferdinand est jeune et la goutte n'est qu'un symptôme de longévité. (*Journal d'Anvers*.)

— La chambre des communes d'Angleterre dans la séance du 3 mai, a désapprouvé la demande d'une somme de 100,000 livres sterling pour les constructions du château de Windsor, et le chancelier de l'échiquier a consenti à la radiation de cet article. Il paraît que c'est le manque de devis pour les constructions projetées qui a fait repousser la proposition. D'autres dépenses pour divers objets analogues ont été votées à d'assez faibles majorités.

La séance de la chambre des pairs du même jour n'a offert aucun intérêt.

— On vient de conduire dans les prisons de Bruxelles le nommé Josse Claes, de Pamel, âgé de 27 ans, cultivateur, prévenu d'avoir tué sa belle-sœur d'un coup de fusil. Il s'était proposé de l'épouser, mais elle l'avait refusé. Il s'est constitué prisonnier chez le bourgmestre, en avouant qu'il avait commis le fait volontairement et par jalousie. La justice s'est transportée hier sur les lieux, et l'autopsie du cadavre a été faite en présence du prévenu, qui dénie maintenant la préméditation.

— On lit dans une lettre particulière de Tripoli: le commerce des Pays-Bas a tout à fait abandonné nos parages; dans le courant de 1829, il n'a paru un seul navire de ce pays dans nos ports.

— Il était digne de M. Martainvil d'emprunter ses opinions sur les affaires de notre pays au galérien Libry-Bagnano. Le *Drapeau-Blanc* et le *Messenger* seront ainsi les seuls soutiens de notre ministère. Que pense le *Messenger* d'un tel accomplissement? (*Courrier des Pays-Bas*.)

— Dans le dernier voyage que S. M. fit en Flandre, un indigent lui demanda, à Alost, un secours pour faire opérer son enfant qui avait les pieds bots. S. M. ayant pris des renseignemens sur cet homme, lui accorda sa demande, et l'enfant fut confié aux soins du sieur Van den Broek, à Alost, qui l'a radicalement guéri en moins de six mois, par un procédé dont il possède le secret. (*J. de la Belgique*.)

— Il est décidé maintenant qu'à Berlin il sera érigé à Frédéric-le-Grand une colonne semblable à celle de la place Vendôme; on placera au sommet la statue de ce roi.

— A l'exemple de ce qui se passe dans tous les départemens de France, au retour de ceux de leurs députés qui ont voté l'adresse libérale, les électeurs de Montauban au nombre de plus de 140 ont offert à M. de Reissac, leur député, un banquet où des toasts ont été portés par le président du tribunal civil, par celui du tribunal de commerce, et par un juge du tribunal civil qui s'est ainsi exprimé: « A la chambre des pairs et à la chambre des députés! Elles ont profondément compris et légalement exprimé les besoins, les sentimens et les vœux du pays. »

— Le 25 mars, un navire américain se jeta sur l'écueil nommé *Barnegat Shoals*. Pendant la nuit, le vent s'éleva avec violence, et le péril dans lequel se trouve l'équipage réclame les efforts de chacun.

Tous les matelots, pour soutenir leurs forces au milieu de la fatigue qu'ils éprouvent, boivent l'eau-de-vie et le rhum qu'on leur prodigue. Un seul marin, âgé de 70 ans, refuse d'en prendre. Il travaille comme les autres pendant douze ou quinze heures consécutives, et, convert, comme tous ses camarades, par chacune des lames qui tombent à bord, il a enfin le bonheur de se sauver avec eux; mais, trempés d'eau de mer pendant si long-temps, et accablés de lassitude, tous les gens de l'équipage expirèrent quelques heures après qu'on les a retirés des flots. Un seul homme a échappé à cette mortalité, et cette homme-là se trouve être le vieillard qui n'avait pas pris un seul verre d'eau-de-vie.

— M. Bignan, de Paris, connu par plusieurs succès académiques, va publier au premier jour une traduction en vers de l'*Iliade*.

— Le *Journal du commerce* des Pays-Bas, du 4 courant, donne une spécification des obligations à charge de l'Autriche qui seront remboursées au pair le 1<sup>er</sup> novembre prochain, époque à laquelle les intérêts cesseront à en être bonifiés, à moins que les propriétaires ne préfèrent en obtenir la conversion en obligations à 4 p. c.

— Le 16 avril, la curiosité des habitans de Cambrai a été excitée par l'arrivée en cette ville d'un animal assez extraordinaire; c'est un porc monstrueux dont les dimensions, dit la *Gazette de Cambrai*, sont celles d'une âne de forte taille.

— Le sieur Hentges, Michel, âgé de 25 ans, domestique au service du sieur Linkels, cultivateur à Ingeldorff (Ettelbruck), ayant conduit des chevaux à l'abreuvoir dans la Sûr, le 29 avril dernier, fut entraîné dans un gouffre et y périt malheureusement. Son corps fut retrouvé, une heure après, à quelque distance de l'endroit où il avait disparu; il ne présentait pas le moindre signe de vie; cependant tous les secours de l'art furent tentés pour le rappeler à la vie. Le sieur Wahl, vicaire à Ingeldorff, a donné, dans cette circonstance, des preuves du plus beau courage pour sauver ce jeune homme. Deux fois il s'est jeté dans la rivière et a plongé fort long-temps pour le retirer. Il l'avait même saisi; mais une roche sous laquelle le corps était comme encaissé opposait un obstacle que tous les efforts du plongeur n'ont pu vaincre. (*J. de Luxembourg*.)

— Nous avons donné dernièrement un état de la situation des prisons dans le royaume; on a aussi fait la classification des délits. Voici comment, sous ce rapport, est divisée la population des prisons: 80 condamnés pour émission de fausses monnaies et pour faux en écriture.

8 pour délits dans l'exercice de fonctions publiques.

545	pour résistance à l'autorité légale.
53	pour vagabondage et mendicité.
29	pour menaces et tentatives d'assassinat.
630	pour blessures, voies de fait et homicides.
130	pour attentat aux mœurs.
20	pour rapt avec complices, et infanticides.
40	pour faux témoignage et calomnie.
4589	pour vols de toute espèce.
249	pour escroquerie.
17	pour banqueroute frauduleuse.
27	pour incendie et dégradations de propriétés.

Vient maintenant la police correctionnelle. 16,777 accusés ont comparu en 1827 sur les bancs correctionnels. C'est 1 accusé sur 363. On voit quelle heureuse disproportion existe déjà entre les délits correctionnels et les précédens. De ces 16,777 accusés, 4,400 ont été acquittés. De sorte que les acquittemens ont été aux condamnations dans le rapport de 1 à 3,8, c'est-à-dire qu'il y a eu 1 acquitté sur 4 condamnés à peu près.

Il reste donc 12,377 condamnés correctionnellement. C'est un coupable sur 485 habitans.

Vient enfin la simple police et ses innombrables contraventions. En 1827, 19,752 individus ont comparu devant les juges-de-peace, commissaires de police, etc. C'est 1 accusé sur 308 habitans. De ce nombre 2565 ont été acquittés, de sorte que sur 7,3 accusés, 1 seul a été reconnu innocent, ce qui ne doit pas étonner, vu le nombre et le peu de gravité des contraventions. (*Gazette des Pays-Bas*.)

La *Gazette de France* dit aujourd'hui que l'action « de gouverner sans chambre serait, à ses yeux, de la part du roi un projet, et de la part d'un ministère un crime de haute-trahison. »

Nos journaux ministériels, qui, au talent près, ont de jour en jour plus de rapport avec les feuilles absolutistes de la France, ne poussent point pourtant les scrupules aussi loin, puisqu'ils osent dire que si la chambre ne répondait pas à sa voix, le gouvernement devrait trouver ses ressources EN LOUÛTE, lui faisant aussi un devoir de ce que la Gazette appelle crime de haute trahison.

— La Gazette des Pays-Bas vient de découvrir comment il se fait que les journaux de France, d'accord sur M. Villèle et sur M. Polignac, le sont également dans le jugement qu'ils portent de l'administration de M. Van Maanen; c'est que les opinions de ces journaux qui comptent pour rédacteurs les publicistes et les citoyens les plus recommandables, leur sont envoyées toutes faites de Bruxelles l'avant-veille de leur publication; et c'est ainsi, ajoute la Gazette des Pays-Bas, que « sont répandues chez nous et au-dehors tant de calomnies contre notre gouvernement, tant de faussetés sur l'origine de notre loi fondamentale, tant de mensonges sur notre existence politique. » Misérable organe de la calomnie, viles trompettes de mensonges que le Courrier français, le Globe, le National, le Constitutionnel, le Journal des Débats, le Journal de Paris, la Gazette des Tribunaux, etc.

MM. Kératry, Benjamin-Constant, Dubois, Thiers, Mignet, Étienne, Châteaubriand, Bavoux, etc. etc. qu'êtes vous, en effet, auprès de MM. Libry-Bagnano et Durend?

Encore quelques semaines, et nous saurons si toute la représentation du Nord fait cause commune avec le ministère; la discussion de la loi sur la presse est une dernière et décisive épreuve: avec elle renaîtra quelque espérance ou se dissipera un reste d'illusion; nous saurons enfin si les députés septentrionaux, soit ignorance du gouvernement représentatif, soit instinct ou projet d'asservissement, soit haine ou crainte du catholicisme, sont disposés à donner la main au pouvoir pour fonder un régime odieux à la masse des Belges. Aurons-nous un gouvernement à l'anglaise, ou un gouvernement à la prussienne tempéré par quelques formes fallacieuses? Telle est la question que le ministère va poser à la chambre élective, après avoir commencé de la résoudre sans elle.

Tout ce qui, dans la représentation du Nord, est capable de comprendre et d'apprécier un système politique, doit savoir maintenant à quoi s'en tenir sur celui de la partie influente du cabinet: le message, avec ses principes d'absolutisme, les adhésions à ces principes imposées sous peine de destitution, la peine capitale demandée contre les Belges pour actes d'opposition légale, l'exil prononcé par des tribunaux amovibles, jugeant sans jurés, les Nederlansche Gedachten assimilant le pouvoir du prince à celui de Philippe II, de scandaleuses profusions faites aux dépens d'une nation incapable d'impôts aux plus vils rebuts de l'étranger, hommes flétris pour crimes honteux par une loi inamovible et des jurés, et chargés de produire quotidiennement l'outrage aux députés, aux citoyens les plus honorables de la Belgique; la réprobation prononcée par les journaux du dehors, par ceux-là même où règne la haine la plus exaltée du jésuitisme; en voilà bien assez pour dessiller les yeux de quiconque n'a pas juré de nier le jour en face du soleil.

En France, l'avènement d'un ministère auquel on prête des vues d'absolutisme a préparé la tardive réunion de tous les partis indépendans; verroussions aux Pays-Bas un ministère qui a rapidement dépassé la plupart des prévisions enfantées par l'apparition de M. de Polignac, trouver enfin, dans la représentation du Nord, quelques adversaires, ou lui servirait-elle d'appui pour consommer son œuvre?

Si c'est la dernière hypothèse qui se réalise, tout est dit, la presse succombera et avec elle tout moyen légal d'une résistance efficace. Une fois délivré de ce dernier frein, le pouvoir, momentanément du moins, fera de nous tout ce qu'il voudra; il ne tiendra qu'à lui de placer rapidement la Belgique sous le joug d'une complète servitude. Ainsi se trouvera rompu le dernier lien qui attache nos pays à son gouvernement, l'espoir dans les garanties légales, la confiance, l'attachement aux institutions.

L'on suppose peut-être que par prudence ou par lâcheté les Belges se résigneront à cette condition. Eh bien! soit encore, mais se taire n'est pas acquiescer, mais pour haïr il n'y a pas besoin d'héroïsme, et c'est alors surtout que la terreur la refoule au fond de l'âme que la haine s'exalte et se propage. Demandez à l'Allemagne, silencieuse devant les bataillons de Bonaparte, quels sentimens dominaient alors dans tous les coeurs: long-temps muets et consternés, au jour propice, les vassaux de Napoléon l'envoyèrent à Ste-Hélène.

La Belgique a-t-elle donc des déserts pour frontières? Quoi! Naguères encore on convoitait nos provinces; l'héritier de la couronne de France a pris part à des conférences où la limite du Rhin a été remise en question, et c'est en présence de tels faits qu'on ne craindrait pas de pousser à ses dernières conséquences un système que la Belgique a en horreur.

Dans votre frayeur du pape ou des jésuites, c'est le despotisme dans toute sa nudité que vous chargeriez du soin de rendre la Belgique philosophe ou protestante. Mais nous, la Belgique entière, ce que nous redoutons, ce qui nous effraie avant toute chose c'est le despotisme, même sans le pape, même sans les jésuites. Que nous ayons tort ou que nous ayons raison, c'est-là un fait, un fait contre lequel les indignations protestantes, josphistes ou de commande ne peuvent rien.

Nous le demandons à ceux des députés septentrionaux qui, au défaut de sympathie ou de justice, tiennent à la Belgique par raisons d'état, n'est-ce pas haute imprudence d'appuyer un système que les deux tiers du royaume regardent comme la loi d'un impitoyable vainqueur? Il est impossible même en Hollande qu'on croie à l'immortalité du ministère Polignac. Qui répondra que les vues de ses prédécesseurs ne se reproduisent jamais chez ceux qui lui succéderont tôt ou tard? Qui répondra que si elles échoient devant des obstacles diplomatiques, elles ne soient pas tentées de se réaliser par la voie des armes, alors surtout que le spectacle de nos divisions semble y convier? Et qui ne voit, dans cette dernière hypothèse, quel poids divers peut mettre dans la balance le courage d'un peuple que la liberté a rendu patriote, ou l'inertie d'une nation déshéritée de ses garanties, aux yeux de laquelle tout changement apparaîtrait comme un bienfait?

Ch. B.

SECONDE CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX

Fin du rapport de la section centrale sur le syndicat.

La cinquième section a observé qu'il n'a point été répondu à la plupart des observations, particulièrement par rapport aux différends dettes comprises dans l'art. 1<sup>er</sup>, dont la nature doit être totalement différente, non plus que sur la demande proposée, si les acheteurs de domaines seront tenus postérieurement au 1<sup>er</sup> octobre de payer les domaines dont ils feront l'acquisition, en bons du syndicat?

La sixième section a déclaré que tant que la loi n'offrira pas la garantie expresse que le capital à créer n'excèdera point celui déjà émis, elle doit persister dans son opinion, que le projet n'offrant aucun avantage réel est inadmissible.

Finalement, dans la septième section, dont trois membres sont satisfaits des réponses, que trois autres ont acceptées pour notification, un membre de la même opinion au reste que ces derniers, a en outre été d'avis que l'on aurait pu énoncer plus clairement dans les réponses qu'il n'y aura annuellement qu'un seul tirage au sort des obligations du syndicat portant 4 1/2 pour cent de rente. Un autre membre ne saurait se contenter de la réponse donnée à l'égard de l'injustice que l'on ferait souffrir aux détenteurs des effets à 4 1/2 pour cent en réduisant leurs rentes, ni de celle relative à l'accroissement du capital de la dette publique.

Dans la sixième section, M. Van den Hove a remis la note suivante sur le projet de loi pour faire face aux dépenses du budget décennal:

« Je ne m'attacherai pas à prouver combien les évaluations portées dans l'état estimatif des revenus ordinaires du royaume à partir de 1831, sont en dessous de ce qu'il est raisonnablement permis d'espérer, même en prenant pour base la moyenne

proportionnelle des produits des quatre dernières années, consignés dans les comptes qui nous ont été distribués; et si les lois spéciales sont modifiées d'après les progrès de l'industrie et dans les vues du bien être général.

« J'exposerai avec franchise et sans prévention aucune les réflexions qui se sont présentées à mon esprit à la lecture du projet de loi envoyé à l'examen des sections.

« J'aurais désiré à la satisfaction de toute la population ne plus voir figurer parmi les objets imposés, l'abattage, si onéreux et si gênant pour les habitants de la campagne: le déficit qu'eût laissé son absence aurait pu se combler, en doublant l'impôt sur le café, et frappant d'un droit de consommation les riz: Anvers, à ce que l'on prétend, en reçoit par an 25,000 à 30,000 barils de l'Amérique: puisqu'enfin le gouvernement consent à imposer les cafés pourquoi ne pas le faire dans une proportion à peu près équivalente aux autres matières, telles que les eaux de-vie, les sels, etc.; cette mesure serait efficace pour faire cesser des plaintes fondées et les frais que nécessitent les expertises, et la surveillance de l'abattage du bétail: le café étant admis à payer tribut au trésor, on ne pourrait objecter avec fondement contre cette majoration, la totalité du droit demandé n'étant pas exorbitante, très-inférieure à celle de nos voisins, et tout-à-fait dans l'intérêt de l'administration.

« Je vois avec peine et non sans crainte pour la sûreté des rentrées du revenu public, élever la taxe sur le sel, les boissons distillées à l'intérieur, les bières et vinaigres: il eût été plus désirable et plus satisfaisant de devoir se prononcer sur un impôt sur les thés, les épiceries, les tabacs, les riz, les peaux, etc., alors aussi le gouvernement aurait pu supprimer la proposition de priver les communes des cents sur le personnel: la privation de cette ressource va les mettre singulièrement à la gêne, car il est à remarquer que presque toutes ont usé de tous les moyens possibles pour former leurs budgets.

En économie politique il est de principe que l'impôt à l'entrée, établi avec modération prête moins à la fraude, autorise la libre circulation des denrées, et allège les charges du trésor par la suppression d'une masse d'employés, dont les visites toujours désagréables deviennent inutiles.

Appelé à donner mon avis sur les dispositions de cette loi, j'ai cru devoir l'étendre à ce qu'il pourrait être plus utile de faire dans l'intérêt du gouvernement et de ses administrés, et donner une nouvelle preuve de la sincérité de mes sentimens, qu'animent sans cesse l'amour de mon pays, et la gloire de mon roi. H. J. A. VAN DEN HOVE.

COMMERCE.

Bourse de Paris du 4 mai. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 105 fr. 60 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouissance du 22 mars, 101 fr. 40 c. — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. du 22 déc. 1829, 82 fr. 80 c. — Actions de la banque, 1910 fr. 00 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 89 fr. 1/2. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00 c.

Bourse d'Amsterdam du 5 mai. — Dette active, 64 7/8. — Idem différée 4 3/4. — Bill. de ch. 30 3/4. — Syndicat d'amortissement 4 1/2, 404 1/2. — Rente remb. 2 1/2, 99 1/4. — Act. Société de comm. 93 5/8. — Russ. Hop. et C<sup>o</sup> 5, 104 7/8. Dito ins. gr. li. 74 3/8. Dito C. Ham. 5, 103 1/4. — Dito em. à L. 5, 104 1/2. — Danois à Londres 76 5/8. — Ren. fr. 3 1/2, 83 7/8. — Esp. H 5 1/2, 00 0/0. Dito à Paris, 18 1/2. — Rente perpét. 82 1/2. — Vienne Act. Banq. 100 3/4. — Métall., 98 3/8. — A Rot. 1<sup>er</sup> 1.00. 0/0 — Dito 2<sup>e</sup> 1.000 0/0 00. — Lots de Poëgne, 000 000 0/0 00. — Naples Falconet 5. 87 3/8. — Dito Londres 98 1/4 00 000. — Brésilienne 76 5/8. — Grecs 45 0/0. — Perp. d'Amst., 77 7/8.

Bourse d'Anvers, du 6 mai. — Cours des Effets des P.-B.

Dette active,	2 1/2	d'intérêt,	64 7/8 à 1/2 P
Obl. syndicat,	4 1/2	"	000 0/0
Dette dom.,	2 1/2	"	99 0/0
Act. S. Com.,	4 1/2	"	00 0/0
Dette act.,	5	"	108 1/2
idem différée,	"	"	48

Changes.	à courts jours	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	112 0/0 0/0 p p		138 0/0 p.
Londres.	12 17 1/2	12 10	12 7 1/2 P
Paris.	47 5/16	47	46 13/16 P
Francfort.	35 11/16	00 0/0	35 1/4 P
Hambourg.	34 15/16	A 34 11/16	34.9/16 A
Escompte 4 1/2 à 5 p. 0/0.			

SALON D'EXPOSITION. — 2<sup>e</sup> dialogue.

(Ce dialogue fait suite à celui qui nous a été communiqué par un amateur de cette ville et inséré dans notre numéro 88.)

Madame de X....

Ah! Monsieur l'amateur! je suis enchantée de vous rencontrer.... depuis notre dernière conversation je n'ai rêvé que tableaux.... tout m'apparaissait en peinture; et croiriez-vous que cette imagination décevante m'entraîna au point qu'à mon réveil de ce matin j'avais peine à prendre M. de X.... lui-même pour une réalité.... — J'espérais vous voir chez moi le lendemain de notre entrevue, mais vous vous êtes fait attendre comme si vous aviez besoin de cela pour vous faire désirer.... Dieu sait encore si je vous aurais vu ce jourd'hui sans le hasard qui fait que je vous rencontre?... En tout cas j'en profite et comme je sais que l'on peut compter toujours sur votre obligeance et quelquefois sur votre galanterie, je vous requiert sans autre formalité de m'accompagner dès ce moment même au salon d'exposition.

M. G....

Vous prévenez, Madame, la proposition que j'allais vous faire, et c'était à ce dessein que je me rendais chez vous.

Mde. de X....

Voilà qui est très-aimable.... je vous prierais seulement de vouloir bien m'accompagner jusques chez moi où j'ai quelques ordres à donner, et aussitôt nous nous dirigerons vers ce salon que grâce à vous j'ai maintenant grande impatience de visiter.... — Je suis maintenant à vous, Monsieur, et toute disposée à admirer les chefs-d'œuvres de l'exposition, qui, sans doute, y figurent en bon nombre....

M. G....

Vous y trouverez, Madame, des tableaux fort intéressants, quelques uns même d'un mérite distingué; mais vous concevrez cependant que si les expositions ne devaient se composer que de chefs-d'œuvres, il y aurait bien peu de salons complètement garnis.... L'encouragement bien dirigé des beaux-arts ne doit pas se borner à la seule admission des productions des pinceaux exercés; les essais du talent qui promet sont donc accueillis avec autant de faveur que les œuvres du talent formé, et les belles espérances ont aussi leur droit d'entrée au salon.

Mde. de X....

Je trouve cela fort bien pensé, Monsieur, et je voudrais que les efforts du zèle, fussent-ils même contrariés par l'insuffisance des dispositions naturelles, pussent encore y trouver place: le froid accueil que recevraient de telles productions avortirait à temps certains artistes, qui, s'abusant sur leur vocation, persistent à se maintenir dans une carrière pour laquelle ils ne sont pas nés; consacrant leur temps à des occupations mieux assorties à la nature de leurs facultés, ils se rendraient alors du moins utiles à la société dans la sphère qui leur est appropriée, et les yeux délicats n'auraient plus à se détourner aussi souvent des productions inipides dont on les afflige.... — Mais nous voici à notre destination.... (entrée au salon.) Ah! Monsieur, quel charmant effet produisent ces bordures dorées relevées par la variété des couleurs....! Mais savez-vous que des tableaux meubleraient très-agréablement un salon!

M. G....

C'est ce que je répète souvent à nos riches capitalistes, Madame, la plupart des ornemens n'annoncent rien autre chose que la richesse du propriétaire, celui-ci témoignerait encore qu'il est homme d'esprit et de goût....

Mme. de X....

Oh! décidément je veux que mon mari ait cette réputation là.... et je ne manquerai pas de le conduire ici pour faire choix de quelques tableaux que je placerai dans le salon destiné aux réceptions de grande étiquette.... mais ouvrons le catalogue....

Mr. G....

Ce tableau n° 73, Madame, réunit à un mérite réel, celui d'être sorti du pinceau d'une personne de votre sexe.... il doit donc vous intéresser à double titre.... le ton argenté et transparent du coloris se rend le d'abord fort agréable à l'œil, et l'expression pieuse des personnages me paraît heureusement saisie.

Mde. de X....

Que de ferveur et d'humilité dans la prière de cette vieille! J'espère bien prier ainsi... dans 20 ans.... — Un sentiment aussi vrai anime les traits de ces deux charmans enfans, ils sont moins contrits que la vieille et l'artiste, n'a pas dû en effet donner à l'hommage du repentir la même expression qu'à celui de l'innocence.... mais poursuivons notre examen.... n° 42.... les fleurs de Mlle Eyrard me paraissent d'un coloris bien suave.... je ne m'explique pas trop cela, mais je remarque que les femmes réussissent plus particulièrement dans ce genre de peinture....

M. G....

Il ne tient qu'à vous, Madame, d'attribuer cet effet à la sympathie.... Mais puisque nous nous occupons de fleurs, veuillez, je vous prie, examiner aussi le tableau n° 20 de Madame Hellemaus.... Le préférez-vous à l'autre?

Mme. de X....

Chacun de ces deux tableaux me paraît avoir, Monsieur, son mérite particulier, et si l'éclat plus saillant du n° 20 appelle mon premier regard, le fini gracieux, l'harmonie modeste et le coloris velouté du pinceau de Mlle Eyrard le retiendront peut-être plus long-temps.... Mais vous oubliez, Monsieur, que vous m'avez particulièrement parlé des paysages qui se trouvent au salon.... Veuillez donc bien, pour abrégé mes recherches, me diriger vers quelques-uns d'entre ceux qui vous paraissent les plus intéressants.

M. G....

Très-volontiers.... Ce tableau n° 109, Madame, représente une vue de l'intérieur d'une forêt.... L'artiste me paraît avoir rendu bien énergiquement cette nature sauvage et vigoureuse des forêts de nos Ardennes. Quelle hardiesse de touche et quelle vérité dans cet arbre brisé par la foudre! il y a dans la manière de ce peintre, qui, dit-on, n'a pas atteint

sa vingt-troisième année, quelque chose qui rappelle les Ruysdaël et les Hobemar.... Le sentiment y a plus de part que la patience, et de toutes les qualités d'un jeune artiste, c'est celle-là qui certes recelle le plus d'avenir. — Vous voyez sous le n° 41, un paysage de M. Durron retraceant une des vues de notre province si riche en beaux sites.... Ce tableau, peut-être un peu faible de ton, surtout dans la partie à droite du second plan est cependant plein de charme et d'harmonie: semblable au mérite modeste il gagne beaucoup à être vu long-temps.... en le plaçant à côté de celui du jeune Delvaux on a voulu sans doute opposer la grâce à la force. — Passons au n° 19, gracieux passage de M. Hellemaus.... quel fini et pourtant quelle vérité dans ce bel arbre! Comme les eaux sont transparentes et pures! ne semble-t-il pas que vous en respiriez la fraîcheur.

Mme. de X....

Le tableau séduit, j'en conviens par le charme du coloris et le fini des détails.... Mais comme les remarques d'une ignorante en peinture ne tirent pas à conséquence, je vous avouerais que l'harmonie touchante du n° 41, m'attache davantage; la nature ici me paraît un peu satinée.... mais vous me regardez comme si j'avais dit une sottise?

M. G....

Gardez-vous de le croire, Madame, je pense au contraire qu'il serait heureux que toutes les remarques de nos prétendus connaisseurs fussent du moins aussi précieuses que la vôtre; car je ne dois pas vous laisser ignorer que si vous écoutez certains discoureurs, il faudra vous résigner à entendre ici d'étranges misérières et que trop souvent au salon vous vous croiriez encore....

Mme. de X....

Dans les salons.... mais approchons, je vous prie, de ce paysage n° 106, dont la composition me paraît si heureuse.

(La suite à un prochain n°.)

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 6 mai.

Naisances: 2 garçons, 2 filles.

Mariages 3, savoir: entre: Eugène Lambert Louis Joseph Fortemps Deloneux, rentier, rue des Tanneurs, et Marie Catherine Antoinette Vanderstraeten, rentière, rue Puits-en-Sock. — Charles Emile Jean Claude Joseph Auguste Ferdinand Donckier, rentier, quai d'Avroy, et Charlotte Josephine Hermance Huart, rue Agimont. — Henri Joseph Renard, canoëleur, rue Pont St-Nicolas, et Catherine Barbe Goffin, rue Hors-Château.

Décès: 3 filles, 1 homme, 1 femme, savoir: Philippe Joseph Cox, âgé de 66 ans, négociant, rue Chaussée des Prés, époux de Marie Anne Elisabeth Natalis. — Henriette Fassin, âgée de 27 ans, rue Bessonhez, épouse Joseph Philippe Muselle.

ANNONCE DE LIBRAIRIE.

EN VENTE à la librairie de C. LEBEAU-OUWERX, éditeur, et chez les principaux libraires du royaume:

OBSERVATIONS SUR LE POUVOIR ROYAL, ou Examen de quelques questions relatives aux droits de la Couronne dans les Pays-Bas; par J. LEBEAU, avocat à la cour de Liège, in-8°, prix 1 50

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

BALANCES pour reconnaître les pièces fausses de 25 cents, 5 et 10 FLORINS Pays-Bas, chez J. H. DEMONCEAU, place St-Denis, n° 637. 30

RAMIOUL, aimé, connu avantageusement dans le pays, sous la dénomination du MAGASIN FRANÇAIS, vient de débiter à l'hôtel de Flandre, rue du Pont d'Avroy. Les amateurs de nouveautés y trouveront un assortiment complet en soieries, schals, etc., etc. 34

Les commissaires soussignés conseillers à la cour supérieure de justice séant à Liège, invitent J. Desartorius-Delaveux, imprimeur libraire, domicilié à Liège, ainsi que ses créanciers, à comparaitre dans la chambre du conseil de la première chambre de la cour jeudi vingt sept mai prochain, à trois heures de relevée pour être entendu dans leurs observations sur la demande en sursis d'une année adressée au roi par ledit Desartorius-Delaveux, et déposée avec un bilan au greffe de la cour où les intéressés pourront en prendre communication. La présente convocation sera insérée dans les journaux de Liège, à trois reprises, de huit jours en huit jours.

Fait à Liège, le 29 avril 1830.

(Signé) VANDERHEYDEN à Hauzeur, G. J. A. VANDERRECKEN. 32

Mardi 18 mai 1830, à trois heures de l'après-dinée, en vertu de l'autorisation de M. le président du tribunal civil de première instance séant à Liège, il sera procédé à l'hôtel Loison, n° 167, rue des Carmes à Liège, à la VENTE aux enchères d'une forte et belle BERLINE de voyage avec vaches, magasins, caisses, caves et autres accessoires, appartenant à la succession bénéficiaire de feu M. Richard Clarke Downer, décédé à Marseille.

Les amateurs pourront voir cette voiture trois jours avant la vente et même auparavant en s'adressant au numéro ci-dessus. 8

A VENDRE une CALECHE moderne ayant très-peu roulé. S'adresser n° 603, quai d'Avroy. 28

J. H. DEMONCEAU, place St-Denis, n° 637, agent de la Société de l'Union belge et étrangère d'assurances contre incendie et sur la vie, que, conformément à l'art. 42 des statuts de la société, une part de f. 3000 sur les bénéfices de 1829, leur ayant été assignée pour être répartie entre eux au marc le franc de leurs primes d'assurances ou de leurs rentes viagères, cette part viendra soit en déduction de primes qu'ils auront à payer pour leur sixième année d'assurance contre incendie, soit en augmentation de capitaux ou de rentes assurés sur la vie. Les personnes qui ont des propriétés à assurer contre l'incendie et celles qui voudraient placer des fonds en rentes viagères, ou faire d'autres contrats sur la vie, sont priées de s'adresser au bureau de l'agent susnommé. 29

Un bon MARQUEUR AU BILLARD, peut se présenter au n° 314, rue Souverain-Pont, à Liège. 31

ADJUDICATION D'IMMEUBLES, en conformité de la loi du 12 juin 1816.

Le mardi 18 mai 1830, à 10 heures du matin, pardevant M. le juge de paix du canton de Glons, au lieu ordinaire de ses séances à Bois-Glons, M<sup>e</sup> DELBOUILLE, notaire à ce commis, par jugement du tribunal civil de Maëstricht, en date du 6 avril dernier, dûment enregistré, procédera à la VENTE aux enchères et à l'extinction des feux en trois lots, des IMMEUBLES ci-après désignés.

1<sup>er</sup> Lot. — Une prairie de 20 perches 70 aunes, sise à Othée, en lieu dit à Hagoir.

2<sup>e</sup> Lot. — Une terre de 4 perches 14 aunes, située à la voie de la Woige, commune d'Othée.

3<sup>e</sup> Lot. — Une terre de 8 perches 28 aunes, sise en lieu dit Tige, terroir de Xhendremael.

S'adresser pour connaître les conditions audit notaire, en son étude à Alleux, lequel est chargé de VENDRE de gré-à-gré 87 perches de terre, situées à OREYE, joignant le notaire BOTTY.

44 VENTE PUBLIQUE POUR CAUSE DE DÉPART.

Mlle. SOTIAU informe qu'elle vendra publiquement ses MARCHANDISES, consistant en marcellines, gros de Naples, satin, mérinos Français, de Saxe et Anglais, cirassiennes, schals longs et carrés, fichus, voiles de gaze et de tulle, gilets de toute espèce, cravattes, foulards, crêpes, rubans, chapeaux de paille d'Italie, plumes d'autruche, et autres articles trop long à détailler, le dix mai courant, jours suivants, aux deux heures de relevée, à son domicile, rue du Pont-d'Île, n° 830, par le ministère de M<sup>e</sup> KEPPELNE, notaire.

On demande un SUBSTITUANT place du Marché n° 42

A VENDRE au n° 777, place St-Lambert, à Liège, une CALECHE presque neuve, ainsi qu'un TILBURY anglais. 847

A LOUER de suite un beau QUARTIER indépendant, rue Porte St-Léonard, n° 660. 731

A LOUER de suite, une belle et vaste MAISON bien agréée, avec jardin, remise et écurie, située rue d'Amby, n° 654, et ayant une porte charretière dans l'autre rue. S'y adresser ou bien à M. Joseph BERARD, agent de change, rue Mont St-Martin. 811

(20) A VENDRE avec les constructions existantes, un TERRAIN propre à bâtir, contenant environ six cent soixante quinze aunes, situé au commencement de la place St-Jean-en-Isle, faisant face en partie à la rue qui longe, sur le derrière, la salle de Spectacle; joignant la propriété de M. Latour. Cette VENTE aura lieu aux enchères, le lundi 10 mai 1830, dix heures du matin, en l'étude à Liège du notaire KEPPELNE, où le plan est déposé ainsi que le cahier des charges. Ce TERRAIN sera exposé en masse, ensuite en deux portions et on donnera beaucoup de facilité pour le paiement du prix.

A LOUER pour le 24 juin prochain, un beau QUARTIER indépendant, composé de trois places, une cuisine, cave, grenier et jardin. S'adresser n° 879, près du Palais.

HOULLÈRE DE BOIS EN CONDROZ.

A remettre à l'entreprise la percée d'un banc de sable, la galerie d'écoulement de la Houillère de Bois en Condroz, où de bons ouvriers mineurs peuvent se présenter. S'adresser sur les lieux ou chez M. HALLEUX, négociant devant la Madelaine, à Liège. 906

A LOUER pour mai, le CHATEAU d'AVION-PUITS, à trois lieues de Liège par l'Ouërthe avec grands jardins entourés de murs, garnis d'espaliers. On jouira des fruits de plusieurs prairies et beaucoup d'autres avantages; on cédera la chasse dans le bois communal et la location de la pêche. S'adresser au Fourneau des Vennes près de la Boverie. 406

MAISON à LOUER pour le 24 juin prochain, rue Neuve, n° 404. S'y adresser à M. CHOKIER. 908

A LOUER, pour la St-Jean, la MAISON n° 1025, rue à la Goffe. S'adresser derrière la Halle, n° 864.

H. LIGNAC, impr. du Journal, place du Spectacle, à Liège.